

Charte du Conseil Municipal des Jeunes

1 janvier 2024 - 31 décembre 2025



Nos engagements

Pour ces deux années de mandat nous nous engageons à:

1- Représenter

Nous nous engageons à représenter les jeunes.

2- Aider

Nous nous engageons à aider les jeunes de Fosses ainsi que la population.

3- Disponible

Nous nous engageons à nous rendre disponibles pour les jeunes de Fosses ainsi que la population.

4- Ecouter

Nous nous engageons à être le porte-parole des jeunes, écouter les demandes et les besoins des jeunes.

5- Participer

Nous nous engageons à participer aux cérémonies et aux réunions, même pour les différents événements où notre présence est exigée.

6- Savoir être

Nous nous engageons à bien nous comporter lors des cérémonies, des réunions et autres événements. Cela comprend le respect des horaires, les tenues adéquates et le langage.

7- Etre régulier

Nous nous engageons à être réguliers sur notre travail (mise en place de projet) et assidus.es aux réunions.

Nos objectifs

Nous avons pour objectifs durant ces deux années de:

- 1- Organiser les réunions
- 2- Se voir deux fois par mois
- 3- Prendre en compte la parole des jeunes
- 4- Discuter au minimum de trois projets par trimestre
- 5- Construire au minimum deux projets par trimestre
- 6- Mettre en place des évaluations et un bilan en fin de projet
- 7- S'associer aux autres services

Nos partenaires

Pour réaliser nos futurs projets nous aurons besoin de plusieurs partenaires:

- La Maire et le conseil Municipal
- Le service finance
- Le service technique
- Les associations
- Les jeunes
- Le service jeunesse (PJ)
- Le service communication
- Les établissements scolaires
- Les structures sociales et culturelles

Signature

Pour conclure, nous garantissons avec cette charte le respect que nous allons apporter à nos engagements et à nos objectifs.